

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, Maire.

**Etaient présents :** M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, M. Michel SLOMIANY adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, M. Christophe BELOT, Mme Sandrine BILLOIR, M. Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW, M. Michel BISIAUX, M. Pierre BOUREL, Mme Claire-Marie DUREUX

**Etaient absents excusés :** Mme Delphine TOFFIN, Mme Mathilde MASCRET, M. Arnaud LEPROHON, Mme Anne DE RENTY, Mme Nathalie LURKA

**Etaient absents non excusés :**

**Procurations :** M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Anne DE RENTY donne procuration à M. Michel SLOMIANY, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Guy COQUELLE, Mme Mathilde MASCRET donne procuration à Mme Mathilde MANIA

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

**Nombre :**

de conseillers en exercice : 23

de présents : 18

de votants : 22

**Date de convocation :**

Le 8 Mars 23

**Publiée le :** 15 mars 23

### 23.11 : Organisation d'une 2ème sortie à Paris par le service animation

M. Aymeric Dollé, conseiller délégué à l'animation et à l'implication de la jeunesse, informe l'Assemblée que le voyage à Paris du 23 février 2023 a été un véritable succès. Les places ont été prises d'assaut dès l'ouverture des réservations. Beaucoup de demandes n'ont pu être satisfaites.

Il propose donc de reconduire cette sortie culturelle à Paris en privilégiant les jeunes qui n'ont pas pu participer au 1<sup>er</sup> voyage.

Les modalités de ce séjour seraient les suivantes :

- La date : le jeudi 27 avril 2023
- Ouverture à 51 enfants provillois ou extérieurs adhérents d'une association provilloise (de 8 jusqu'à 18 ans)
- Encadrement assuré par les agents du service animation
- Activités de la journée : Visite guidée du Stade de France, Musée Grévin, Croisière une heure sur la Seine
- Tarification à 25 € (transport et les entrées comprises)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** l'organisation de cette sortie dans les conditions et au tarif évoqués ci-dessus.

Pour copie conforme  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 23-11, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.